

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-496.7 modifiant le Règlement SH-496 établissant les modalités d'application d'une levée d'interdiction de stationnement de nuit.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement SH-496 adopté en décembre 2014 dans le but de décréter l'établissement de zones libres d'opérations de déneigement pendant la période hivernale, permettant ainsi le stationnement des véhicules la nuit sur certaines rues.

La modification a pour but de mettre à jour la cartographie qui établit les zones.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 8 décembre 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière